



Les psychologues
de l'éducation nationale
FSU



1^{ère} Journée Régionale des PsyEN - FSU Grand Est

Le **vendredi 5 avril 2019** de 9h30 à 17h au lycée Jeanne d'Arc de Nancy se tiendra la 1^{er} journée régionale des PsyEN de la FSU. Cette journée aura pour thème :

« **Être psychologue dans l'EN : quelle réalité ? quelles pratiques ?** »

Programme de la journée :

9H30 accueil autour d'un café

10h00 : discours de présentation par Marie Pierre Forget, secrétaire de la coordination académique de la FSU Lorraine.

10h10 : Construction et psychopathologie des liens enfants-parents par M. Essadek, maître de conférence à l'université de Lorraine, membre du laboratoire interpsy axe psychologie clinique.

11h30 : CHSCT et souffrance au travail, par Joëlle Noller, secrétaire départementale du SNUipp-FSU, membre du CHSCT.

13h45 : Les psychologues experts de l'accompagnement des professionnels et des usagers : Réflexion à partir d'une recherche-action en maternelle et de l'animation de groupes de parole par M. Rodrigues- Martins, psychologue-psychanalyste, et maître de conférence en science de l'Éducation retraité

15h00 : Risques psycho-sociaux : tous concernés par le stress au travail, présentation d'un axe de recherche par M. Tendille, PsyEN-EDO, futur doctorant.

16h00 : Réunion d'information syndicale : actualités et perspectives - échanges avec la salle.

Modalités d'inscription :

Cette journée est ouverte **aux titulaires, contractuel.les et stagiaires, syndiqué.es et non syndiqué.es**, (la FSU participe aux frais de déplacements des syndiqués).

- Inscription par mail auprès de la FSU en mentionnant vos nom prénom, spécialité et académie d'exercice à fsu.grand-est@fsu.fr
 - Merci d'indiquer si vous avez une question ou une remarque préalable.
 - Merci de nous préciser si vous prendrez le repas en commun au restaurant du lycée.
- Demande d'absence à faire parvenir à votre supérieur hiérarchique **avant le 5 mars 2019, délai de rigueur**

Nom Prénom :

Grade et fonction

Établissement.....

à Mme la Rectrice s/c de l'IEN de circonscription ou du DCIO

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **5 avril 2019** pour participer à une journée de formation syndicale.

Cette journée se déroulera à **Nancy..**

Cette journée est organisée par la FSU-Grand Est sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A....., Le..... Signature